

Comment rédiger les mentions légales d'un site?

écrit par Marine de la Clergerie | 20/02/2019

COMMENT RÉDIGER LES MENTIONS LÉGALES D'UN SITE INTERNET?

La loi française est précise sur les mentions obligatoires pour une personne morale exerçant une activité de commerce électronique.

Informations concernant la personne propriétaire du site

- Raison sociale
- Capital social
- Numéro de RCS
- Numéro de TVA (si assujettie)
- Adresse du siège social
- Numéro de téléphone
- Adresse de courrier électronique
- Nom du directeur de la publication
- Si l'activité est soumise à autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité ayant délivrée celle-ci
- Si la société est membre d'une profession réglementée, la référence aux règles professionnelles applicables, son titre professionnel, l'Etat membre dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel elle est inscrite.

Informations concernant l'hébergeur du site

- Raison sociale du prestataire
- Adresse du prestataire
- Numéro de téléphone du prestataire

Informations environnementales (*si concerné*)

- Identifiant unique

Coordonnées du médiateur de la consommation (*si concerné*)

D'autres mentions sont à faire apparaître notamment concernant les aspects liés aux données à caractère personnel (cookies, politique de confidentialité), au droit de la consommation (en cas de vente à des consommateurs), ou si votre activité est réglementée.

Points de contact

- Pour les autorités
- Pour les destinataires des services
- La langue qui peut être utilisée pour communiquer avec les points de contact

Signalement de contenu illicite

Décrire le mécanisme qui doit permettre la soumission de notifications exclusivement par voie électronique

Références:

- Articles [6.III](#) et [19](#) de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique
- Article [R123-237](#) du code de commerce
- Article R616-1 du code de la consommation (médiateur de la consommation)
- Quelles sont les mentions obligatoires sur un site internet? sur service-public-pro.fr
- DSA

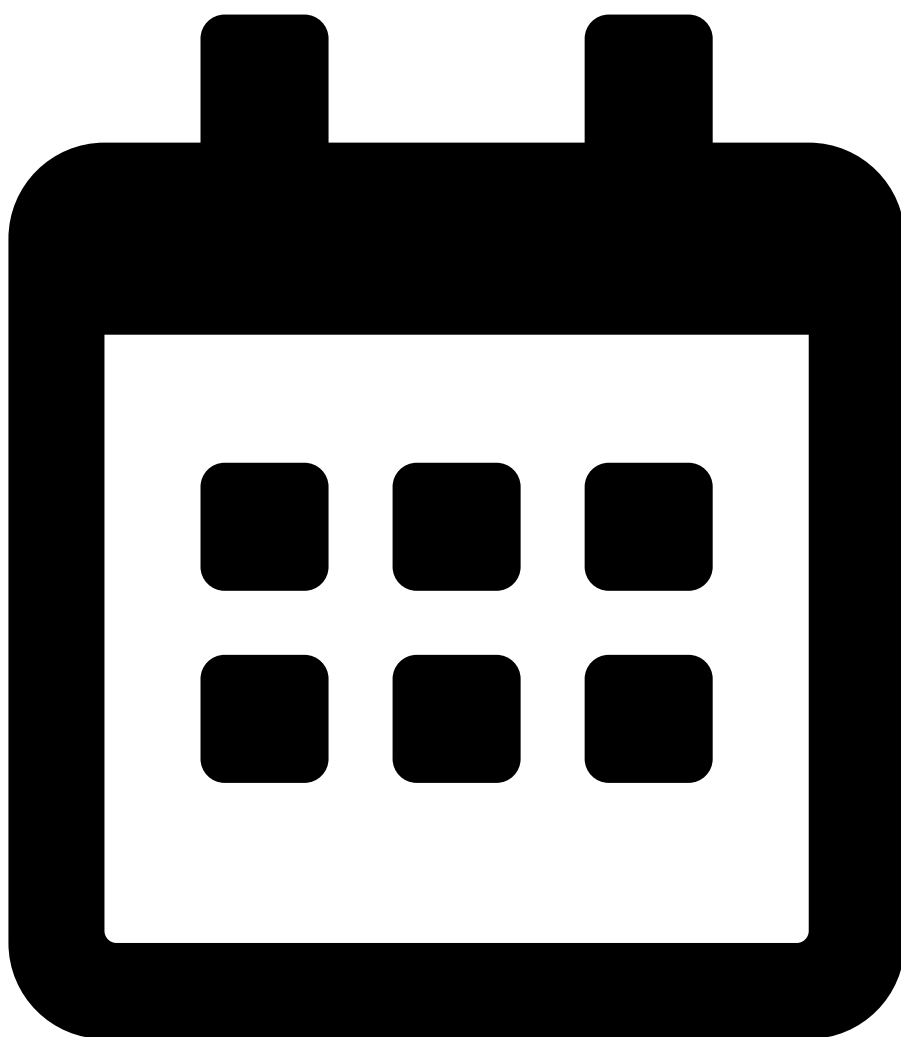
Jurisprudence

- TGI Paris, 11 juillet 2014, voir la [présentation de cette décision par Legalis](#)
- Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 22 janvier 2019, [18-81.779](#)

Maître Marine de la Clergerie, avocat spécialiste en droit du numérique et de la communication, avocat à Toulouse ([Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#)), vous assiste pour la rédaction des **mentions légales** de votre **site**

internet. Me de la Clergerie intervient régulièrement sur l'ensemble de vos problématiques **e-commerce** et vous reçoit sur [rendez-vous](#).

Pour un audit des mentions légales de votre site internet: <https://mdc-avocat.fr/mentions-legales-audit/>



[Demander un devis pour l'audit et/ou la rédaction des mentions légales de votre site internet](#)